

CDECS-PIN no 14 du 11.05.2004 – la lettre d'information électronique

1. Avenir des ESC

Pour les cantons, la possibilité d'inscrire des écoles de commerce en tant que participantes au projet pilote "Avenir des ESC" est arrivée à échéance à la fin du mois d'avril. Selon moi, la procédure autoritaire, voire auto-cratique, choisie par l'OFFT s'est soldée par un échec. Qui, dans une situation de précarité des finances publiques, veut s'engager pour des projets qui ne sont accompagnés d'aucune indication, ni financière, ni relative aux contenus ?

Pour bien faire connaître notre point de vue en la matière, le comité a écrit aux cantons. Vous trouverez ce texte dans le document pdf annexé.

2. Dix années de maturité professionnelle 1994 – 2004

Le 29 avril dernier, la Commission fédérale de maturité professionnelle et l'OFFT ont célébré le 10^{ème} anniversaire de la maturité professionnelle au cours d'une cérémonie officielle.

Pour cette circonstance, l'Office fédéral de la statistique a publié une brochure dont nous extrayons le passage suivant : „Depuis 1996, plus de 90% des certificats de maturité professionnelle sont délivrés dans les types technique et commercial. La part représentée par l'orientation commerciale n'a cessé de s'accroître. La popularité de la maturité professionnelle commerciale apparaît au travers du taux de croissance de 90% enregistré depuis 1998. Cette progression spectaculaire s'explique entre autre par le grand intérêt affiché par les écoles secondaires de commerce pour l'accès aux hautes écoles spécialisées. [...] *Les employés de commerce* et les *diplômés d'une école de commerce* représentent en 2002 presque 100% des titulaires d'une maturité professionnelle de type commercial. Il est intéressant de constater que les *diplômés d'une école de commerce* qui ne suivent pas une formation duale présentent un des taux les plus élevés de maturités professionnelles.“

A la lecture de ce texte, on ne peut que comprendre pourquoi l'OFFT veut contraindre les écoles de commerce à structurer la pratique professionnelle qu'elle dispense afin de la rendre compatible avec le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage "Employée de commerce / Employé de commerce".

La broche susmentionnée peut être consultée à l'adresse internet suivante :
www.bbt.admin.ch/aktuell/medien/2004/f/20040429_2.htm

3. Le site internet de la CDECS

La Conférence des directeurs d'écoles de commerce suisse dispose de son site internet ! Au cours de sa séance du 23 avril, le comité a approuvé la conception de ce site.